

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-deux le 6 octobre à 18 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Lez Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 septembre 2022.

Présentes : MM. A. Monnier, C. Lambert, P. Loquet, N. Rapisarda,
V. Pollet, F. Pasbecq, B. Deregnacourt, J. Delattre

Absent : //

Excusés : MM. A. Goupil donne pouvoir à P. Loquet
D. Deregnacourt donne pouvoir à A. Monnier
E. Chemin n'a pas donné pouvoir
A. Butruille n'a pas donné pouvoir
C. Ben Lebsir n'a pas donné pouvoir

OBJET : Prise en charge des frais pour les familles en difficulté et modalités de remboursement

Il a été rappelé aux membres du conseil d'administration qu'en complément des dispositifs légaux, le C.C.A.S octroie aux administrés de la commune en difficulté, des prestations d'aide sociale complémentaire dite facultative.

Suite à l'abrogation de la régie de secours, il est nécessaire d'échanger et de définir les modalités des aides et des éventuels remboursements qui pourront être attribués.

Il a donc été décidé à l'unanimité, d'octroyer des aides remboursables en totalité ou partiel pour toutes sortes de difficultés et ce dans tous domaines que pourrez rencontrer une famille flinoise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

Annie MONNIER

Publiée sur le site internet le :

Envoyée et reçue en Sous-Préfecture le :